Le contrôle des équipements

69 % des contrôles révèlent un calcul de droits erroné.

95
Financements contrôlés

5,4 millions €
de prestations contrôlées

12 équipements
ciblés aléatoirement
par la Cnaf

Impacts financiers :

4,08 %
de la masse contrôlée

Indus : 80 363 €

Rappels : 163 678 €

L'accueil périscolaire présente
un taux d'impact
financier de **79 %**

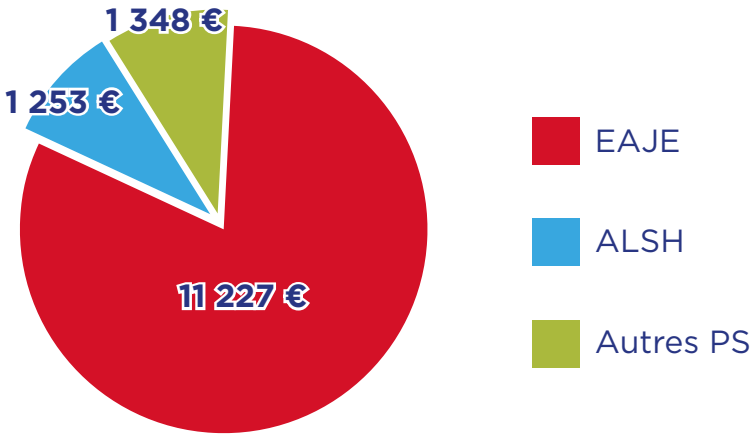

Impact financier moyen par contrôle
par type d'équipement (en €)

Présentation bilan des contrôles 2024

Contrôle : les bonnes pratiques pour un juste droit

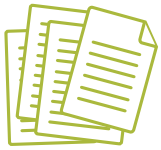

Conservation des justificatifs des données déclarées à la Caf :
4 ans + année civile en cours

ALSH extrascolaire

- **Rappel** : les données d'activité valorisées en «heures réalisées» (temps présence de l'enfant) doivent être justifiées par la tenue d'un **registre de pointage** ou d'un fichier Excel avec les heures d'arrivée et de départ de l'enfant.

ALSH pericolaire

- Les données d'activité correspondent au total d'heures de la plage horaire de l'offre de service du matin, du temps de pause méridienne, du soir, où l'enfant est présent (quel que soit le mode de tarification de l'offre de service).

PSU

- Toute demi-heure commencée est due (réf C 2014-009). Toutefois, le gestionnaire peut gérer au plus favorable pour les familles (à la minute ou au 1/4 heure).

▸ ***Exemple*** **: Si le gestionnaire décide de facturer au 1/4 heure alors les heures du contrat, les arrondis de comptabilisation des heures réalisées et facturées, les heures complémentaires au contrat (au-delà des heures réservées) doivent être comptées au 1/4 heure.**

Tout quart d'heure réalisé = quart d'heure facturé.

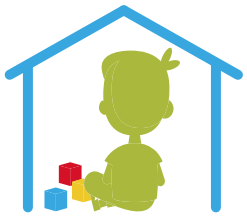

- Le montant des participations familiales déductibles de la PSU à déclarer (compte 70641) correspond au montant total facturé aux familles au titre de l'exercice (= extraction du logiciel Petite Enfance ou du compte de classe 4 «client» ou du total des rôles).

- **Mettre à jour le site monenfant.fr :** informations relatives au fonctionnement de la structure et les disponibilités de places. C'est un engagement du gestionnaire dans le cadre de la COF.